

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 février 2017

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON, MANGUELIN, PESTELLE, Mmes ROGNARD, DECHAIX, GUDET

Excusés : Valérie CHAMBAUD, Nathalie DECHAVANNE, Pierre MICHAUD, Pierre BLANC

Secrétaire de séance : Michel ALBERTI

Pierre MICHAUD a donné pouvoir à Francis PESTELLE

Nathalie DECHAVANNE a donné pouvoir à Delphine GUDET

Valérie CHAMBAUD a donné pouvoir à Michel ALBERTI

Le Maire informe que la presse, représentée par Sandrine DUMONT, s'est excusée et ne pourra être présente ce soir.

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte Rendu du conseil municipal du 24 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

2-DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A542, d'une superficie de 544 m² pour un montant de 235.000 euros.
- Vente d'un bâti cadastré A1139, d'une superficie de 1430 m² pour un montant de 85.000 euros.

3- POINT SUR LE PLU

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il doit délibérer et arrêter le projet de révision du PLU. Il cède la parole à Dominique D'ALMEIDA qui rappelle les raisons de la révision du PLU, les objectifs des élus et les orientations générales du PADD :

- Maîtriser le développement urbain et modérer la consommation d'espace
- Penser développement urbain et adéquation des équipements publics
- Poursuivre une politique de diversité de l'habitat
- Préserver et valoriser l'environnement, reconnaître et préserver la biodiversité repérée à Marlieux
- Préserver et valoriser le paysage naturel et bâti
- Prendre en compte les risques naturels et limiter les nuisances
- Encourager l'activité économique locale.

Une présentation du zonage, des OAP, des emplacements réservés ayant été faite lors du conseil municipal précédent, un rappel est alors fait en s'appuyant sur le plan de zonage présenté au conseil municipal.

Elle présente également le contenu du dossier de révision du PLU ainsi que le bilan de la concertation. Elle termine en projetant un schéma de la procédure de révision du PLU et situe l'étape à laquelle la commune se situe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **TIRE LE BILAN de la concertation** qui met en évidence le déséquilibre entre les moyens mis en œuvre et les contributions relevées. Celles-ci ont porté sur l'assainissement collectif, le stationnement, la sécurité des piétons et les équipements en direction de la jeunesse.
- **ARRETE le projet de révision du plan local d'urbanisme**
- **PRECISE que le projet de révision du PLU est prêt à être transmis pour avis :**
 - Aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration (articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du code de l'urbanisme).
 - Aux autres personnes publiques pour avis obligatoire (articles R.153-6 et L.153-18 du code de l'urbanisme).
 - Aux autres organismes ou associations en ayant fait la demande.
 - A la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers – CDPENAF
 - A l'autorité environnementale

4- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Valérie MULTON présente un tableau récapitulatif des subventions aux associations votées au budget 2016. Après discussion, le conseil municipal a décidé à l'unanimité les subventions suivantes pour 2017.

Pole Enfance	36.000,00 €
Coopérative scolaire	300,00 €
Sou des écoles	840,00 €
Bouchoux Condeissiat Basket	200,00 €
Clique Varaxoise	100,00 €
Académie de la Dombes	50,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	500,00 €
ADMR	200,00 €
APE Collège Léon Comas	360,00 €
Ligue contre le cancer 01	50,00 €
ADAPA	En attente
CLIC	50,00 €
SPA (0,35 € par an et par habitant)	361,20 €
France ADOT 01	50,00 €
COUSAIN (numérisation actes état civil)	50,00 €

5- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

***Composition des commissions et groupes de travail :** un appel à candidatures avait été lancé lors du conseil communautaire du 26/01/2017. Les élus de Marlieux faisant partie de commissions sont les suivants :

- Jean-Paul GRANDJEAN pour la commission SPANC et GEMAPI
- Michel ALBERTI pour la commission Travaux
- Joël FAGNI pour la commission Environnement
- Francis PESTELLE pour la commission Culture, vie Associative, Patrimoine, CLD, évènementiel
- Delphine GUDET pour la commission Action sociale

Le Maire a participé à la 1^{ère} réunion de la commission SPANC au cours de laquelle les élus ont travaillé sur le règlement et les nouvelles modalités du SPANC.

***Indemnité des élus communautaires :** Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de la Dombes a voté les indemnités du président et des vice-présidents à hauteur de 85% soit 2200€ pour le Président et 800€ pour les vice-présidents.

***Transfert des pouvoirs de police spéciale :** la fusion des trois communautés de communes a entraîné une réinstallation du conseil communautaire et donc relancé le dispositif qui prévoit un transfert automatique des pouvoirs de police administrative spéciale des Maires au Président de la Communauté de Communes pour les compétences exercées en matière de collecte des déchets, d'assainissement et d'aires d'accueil des Gens du voyage.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas s'opposer au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale permettant de réglementer les activités liées aux compétences assainissement, collecte des déchets ménager, aire d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage au président de la Communauté de Communes de la Dombes à compter du 28 février 2017.

***Transfert de la compétence PLU :** le Maire informe le conseil municipal que la loi ALUR prévoit qu'une communauté de communes qui n'est pas compétente en matière de PLU le devient automatiquement après le 27 mars 2017 sauf si une minorité de blocage (25% des communes représentant au moins 20% de la population totale et inversement) s'y oppose entre le 26/12/2016 et le 26/03/2017. La prise de compétence n'entraîne pas pour autant l'obligation d'élaborer immédiatement un PLU intercommunal. Toutefois, l'EPCI devenu compétent sera dans l'obligation d'entreprendre l'élaboration du PLU intercommunal dès lors qu'il sera nécessaire de réviser l'un des PLU infracommunautaires de son territoire. Par ailleurs, le transfert de la compétence PLU entraîne le transfert de la compétence droit de préemption urbain à la communauté de communes. L'EPCI peut ensuite choisir de déléguer la compétence aux communes, en totalité ou de façon partielle ou ponctuelle.

Après discussion, le conseil municipal, décide, à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Dombes et de demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

6- REMPLACEMENT DE MICKAEL

Michel ALBERTI informe le conseil municipal que suite à la demande de Mickaël COLLADO de prendre 2 ans de disponibilité pour créer son entreprise, le recrutement d'un remplaçant a été engagé. Sur 23 CV reçus, 3 ont été retenus par la commission emploi pour un entretien qui a eu lieu samedi 25/02. A l'issue de ces entretiens, la commission emploi a choisi Matthew NANDRY, un jeune de 25 ans, habitant Chalamont. Il sera embauché à partir du 6 mars à raison de 35h/semaine pour une période de 6 mois renouvelable. Il travaillera en doublon avec Mickaël jusqu'au départ de celui-ci, le 24/03 au soir.

Le Maire propose de fêter le départ de Mickaël et la naissance de son fils Maël, le 28/03 à 18h30 avant la réunion du conseil municipal.

7- POINT SUR LES TRAVAUX

***Résidence Les Platanes :**

- Le résultat du diagnostic sur l'étanchéité du toit est prévu pour la semaine prochaine avec un devis correspondant aux travaux nécessaires.
- Une modification du tableau électrique général est envisagée pour individualiser les circuits électriques de chacun des appartements et les rendre autonomes. Des devis ont été demandés.

- La commune a chargé Gestion et Patrimoine de la Dombes d'étudier les possibilités d'utilisation des locaux du rez-de-chaussée notamment pour installer des bureaux. Le conseil municipal autorise le Maire à engager les démarches nécessaires dans ce sens si le budget de la commune le permet.

***City stade :** le terrassement est terminé et l'installation est programmée pour le 27/03. Il sera *normalement opérationnel pour les vacances de Pâques.*

***Travaux d'aménagement de la Berge du Renon :** la réception des travaux aura lieu vendredi 3 mars à 11h30. Francis PESTELLE fait remarquer que les travaux réalisés ne correspondent pas vraiment à ce qui avait été prévu initialement, ce que confirme le Maire.

***Réfection des trottoirs route de St-Nizier-le-Désert :** les travaux ont mis en évidence que le réseau électrique BT alimentant le lotissement de la gare était situé sous le caniveau, à 15 cm de profondeur. Une sécurisation de la zone a été faite en urgence et les services prévenus.

LA croix de l'église ;

Le Maire montre les photos de la réparation de la croix qui s'est brisée après la tempête du 4 mars heureusement cette dernière n'est pas tombée. Une réparation a été faite par l'entreprise CHARRION. Une déclaration à Groupama a été faite également.

8) COMPTES RENDUS

Francis Pestelle prend la parole et fait le bilan de l'assemblée générale du SIEA qui a eu lieu le 17 février dernier. Cette assemblée du SIEA concerne 409 communes -650 000 habitants et 51 salariés. Il fait part des difficultés économiques de cette structure qui vont conduire probablement à une augmentation de la cotisation de 5euros par habitant et la création d'un syndicat mixte. Il signale également que la couverture de marlieux par la fibre ne serait pas d'actualité. Ce point sera à revoir.

9) QUESTIONS DIVERSES

Une renégociation des emprunts est en cours , ceci permettra de faire des économies importantes sur le budget communal et le budget assainissement.

Budget Communal

-Prêt N° 07081843 pour un montant de 100 000,00 euros à échéance à 2032

Taux intérêt initial 4,78 % Taux intérêt renégocié 1,84 %

- Prêt N°07096019 pour un montant de 300 000,00 euros à échéance à 2028

Taux intérêt initial 4,72 % Taux intérêt négocié 1,45 %

Budget Assainissement

-Prêt N°07065191 pour un montant de 250 000,00 euros à échéance à 2032

Taux initial 3,80% taux intérêt renégocié 1.95 %

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer cette renégociation avec la Banque Populaire.

-Le Conseil Municipal donne son accord pour publier un bulletin municipal en 2017 . La commission communication (Joel FAGNI, Pierre BLANC, Colette DECHAIX, Pierre MILLET, Francis PESTELLE) se réunira prochainement un vendredi soir.

-Demande de la pizzeria Vani de mettre quelques tables sur le petit terrain à côté de sa pizzeria.
Le Conseil municipal donne son accord. Une convention sera signée avec Vani en fixant les conditions d'utilisation et les horaires d'utilisation de ce terrain.

-Négociation avec Finagaz pour le changement de 3 cuves , ce qui permettra de faire une économie substantielle .

-Le Dossier BENASSY est terminé, l'acte de vente a été signé chez le notaire.
- Le Dossier Thivolle est toujours en cours.

-Demande du FOOT : achat par la commune de graines de pelouse que l'association se chargera de semer et de compacter.
Le conseil municipal demande à voir le devis d'achat du gazon mais pense qu'il a suffisamment participé.

-Antennes

Résiliation des contrats avec Orange et SFR
Quant à Free nous n'avons plus aucune nouvelle.

Voirie

Trois devis ont été demandés pour l'entretien de la voirie de la commune et au final les travaux seront effectués par la Cuma de Sandrans.

Semcoda

Pierre Millet pose la question sur l'avenir du restaurant et souligne également le fait de la parcelle enherbée est détruite par les véhicules en stationnement.

La séance est close à 23 heures